



Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20240702-D-2024-34-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2024  
Date de réception préfecture : 09/07/2024

## Avenant n°4 au marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation.

Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu le marché passé entre La Mairie de la Frette sur Seine et la société Engie Cofely ayant pour objet l'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation ;  
Vu l'acte modificatif n°1 ayant pour objet de modifier les cibles de consommation NB suite à une évolution significative des consommations énergétiques ;  
Vu l'acte modificatif n°2 ayant pour objet de modifier les cibles de consommation NB suite à une évolution significative des consommations énergétiques ;  
Vu l'acte modificatif n°3 ayant pour objet de modifier les cibles de consommation NB suite à une évolution significative des consommations énergétiques ;

### LES SOUSSIGNÉS...

La Mairie de la Frette sur Seine – 55, Quai de Seine – 95 530 LA FRETTE SUR SEINE  
représentée par Monsieur Le Maire, Philippe AUDEBERT

d'une part,

ENGIE COFELY  
4 Rue de l'Eclipse – 95 800 CERGY  
représenté par son Responsable de Département d'Exploitation, Marc PEREIRA

d'autre part,

### OBJET DE L'AVENANT N°4 :

Dans le cadre de l'optimisation des consommations de son patrimoine, la ville de la FRETTE SUR SEINE désire modifier les températures contractuelles de certains sites dudit patrimoine.

Les cibles de consommation associées doivent donc être modifiées en conséquence.



Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20240702-D-2024-34-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2024  
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Les nouvelles cibles de consommation sont les suivantes (le détail des nouvelles températures mises en place est indiqué en annexe 1) :

Sites	Cible NB actuelle MWh	Nouvelle cible NB MWh
Bibliothèque et foyer	60	59
Ecole Briand	216	199
Ecole Calmette	196	183
Ecole du 8 mai	192	179
La Poste	36	33
Mairie	90	87
Salle Marquet	154	125

Le présent avenant prend effet au **01/09/2024** et n'entraîne pas d'incidence financière sur le marché :

Incidences financières des actes modificatifs			
Phase contractuelle	Montant en €HT/an	Montant en €HT durée restante	Plus ou moins-value par rapport au marché de base
<b>Marché de base</b>	<b>118 000,00 €</b>	<b>118 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>
Avenant 1	0,00 €	0,00 €	0,00%
Avenant 2	0,00 €	0,00 €	0,00%
Avenant 3	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Avenant 4	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Ensemble des avenants</b>	<b>118 000,00 €</b>	<b>118 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>

#### CONTINUITE CONTRACTUELLE :

Toutes les clauses et conditions du marché non expressément modifiées, restent et demeurent en vigueur.

Fait en un seul exemplaire original à LA FRETTE SUR SEINE, le 2 juillet 2024.

ENGIE COFELY

MAIRIE DE LA FRETTE SUR SEINE



Le Maire,

Philippe AUDEBERT



ANNEXE 1 : NOUVELLES TEMPÉRATURES CONTRACTUELLES MISES EN PLACE PAR LE PRÉSENT AVENANT

SITES	TEMPÉRATURES					HORAIRES			
	Journée	Nuit	Mercredi	week-end	Vacances	Journée	Nuit	Week-end	Vacances
Bibliothèque	19	15	19	19		8h/20h	18h/8h	Samedi 8h/10h	
Salle P Aragon	19	15	19	Sauf location		9h/17h	17h/8h	Sauf location	
Bulle de tennis	Déclenchement de l'air chaud < 5° extérieur (Fuel)								
Réfectoires AB	Caudière Individuelle avec thermostat (Réglée à 19° - 7h/18h la semaine - 17° week-end)								
Cuisine Centrale	Convecteurs électriques sur horloge					8h/10h30	/	/	
Ecole élémentaire A Briand	19	15	Classes pairs, impairs et matins: 18	14	14	7h/18h	18h/7h		Sauf pour Anstrampart
Ecole Calmette	19	15	15	14	Toutes: 14	7h/18h	18h/7h		
Ecole maternelle du 8 mai et crèche	Ecole 19 Crèche 20 Salle de motricité 16	Ecole 15 Crèche 16 Salle de motricité 14	Ecole 16 Crèche 20 Motricité 16	Ecole 14 Crèche 14 Salle de motricité 12	Ecole 14 Crèche 14 Salle de motricité 12	Ecole et gymnase: 7h/18h Crèche 7h/10h	Ecole et gymnase: 18h/7h Crèche 18h/7h		
Eglise	16	16	16	16	16				
La Poste	19	14	19			8h/22h	22h/8h		
Mairie	19	15	19	14	19	8h/22h	22h/8h		
Espace Roger Bar	Selvant occupation (19)								
Salle des fêtes	19	19	19	19	Selvant besoin	10h/22h	22h/10h		
Salle A Marquet	19	11	19	15	14	8h/20h	20h/8h		
Espace Robert Béthune	18	14	18	18 (Samedi)	14	9h/20h	20h/8h	Samedi	
Vestiaires foot et dojo	Sans objet (Convecteurs électriques avec horloges)								

Avec logement

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20240702-D-2024-34-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2024  
Date de réception préfecture : 09/07/2024